

COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Réunion via internet

PV N°3

Du 22 novembre 2018

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de **NOTIFICATION OFFICIELLE aux CLUBS** et aux **ARBITRES**.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel du district de Charente Maritime, dans les conditions de délai (10 jours à partir de la parution de procès-verbal) et conformément aux dispositions de l'article 103 des règlements généraux de LCO.

Les droits d'examens (80 euros) seront prélevés.

Président : M. DECHAUX Jean-François

Membres : MM. BALLAGEAS Paul, BOISSINOT Paul, CASCARINO Georges, DUMAND Bernard, MOQUAY Jacques, SONNALLY Claude.

Dossier LIONNET Philippe (1199240613) : Arbitre du club de FOURAS/ST LAURENT (553794)
Demande d'année sabbatique : **Accordée**.

Dossier TROCHUT Christophe (1129345010) : Arbitre du club FC Seudre Océan (581427). Demande d'année sabbatique : **Accordée**

Dossier MOUNKORO Bruno (1102440217) : Après lecture du PV de la CRSA du 19/09/2018 (démission du club de ES La Rochelle (553245) et application de l'Art 35, le rattachement de M. MOUKORO au club d'Aytré (507859) ne peut être accordé (démission sans aucun motif). M. MOUKORO sera indépendant pour les saisons 2018/2019 et 2019/2020.

Dossier GOUDEAU Patrice (1110341889) : Démission du club d'Andilly (525140) : **Accordée**.

M. GOUDEAU Patrice couvrira le club d'Andilly pour la saison 2018/2019 ainsi que pour la saison 2019/2020 en application de l'Art 35, arbitre ayant été formé par le club (sous réserve de la poursuite arbitral). M. Goudeau Patrice sera indépendant pendant 2 ans.

Le Président

Jean-François DECHAUX

Le Secrétaire

Claude SONALLY